



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/187

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Création d'un budget annexe Gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'individualiser l'opération " Gendarmerie " dans un budget annexe, conformément aux instructions budgétaires et comptables (notamment l'instruction M57), d'une part, et aux articles L.2221-1 et suivants ainsi que la partie réglementaire y afférente du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), d'autre part.

Le suivi budgétaire et comptable de ladite opération sera assuré par ce budget, ce qui permettra de connaître le coût du service. Toutes les recettes et les dépenses relatives à ce service seront en effet inscrites et retracées ainsi précisément au budget primitif 2022 de ce budget annexe.

Les délibérations prises en conseil municipal fixant les durées d'amortissement des immobilisations s'appliquent également à ce budget annexe.

Il propose de créer ce budget annexe au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés ((**24 voix POUR ET 4 Abstentions Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Pascale DOMECC, Monsieur Olivier AMANS et Madame Sylvia GUERRERO.**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE** la création au 1^{er} janvier 2022, du budget annexe relatif à la gendarmerie qui sera dénommé “ Budget annexe Gendarmerie ”,
- **PRÉCISE** que toutes les recettes et les dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget primitif 2022 de ce budget annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget principal et le nouveau budget annexe,
- **DIT** que les délibérations prises en conseil municipal fixant les durées d'amortissement des immobilisations s'appliquent également au budget annexe Gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire

Marc SANCHEZ

